

Conseil municipal du 30 novembre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc (*est sorti et n'a pas pris au vote de la délibération n°2023-126*) - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin - Amélie Viallet - Xavier Urbain

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Marie-Pierre Rebrassé) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 novembre 2023

Date de publication : 07 décembre 2023

Délibération n°2023-118 Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023.

I. Administration générale

Délibération n°2023-119 Convention pour l'ouverture de la gare d'Aime-la-Plagne avec la SNCF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention passée avec la SNCF pour l'ouverture de la gare d'Aime-la-Plagne, qui sera assurée par du personnel communal du mardi au jeudi.

Délibération n°2023-120 Convention pour la participation à la navette de Plagne-Montalbert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer avec Terresens le snoroc pour une participation au financement de la navette de Plagne-Montalbert.

Délibération n°2023-121 Tarifs des frais de secours pour la saison hivernale 2023/2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'appliquer le remboursement des frais de secours sur le territoire communal conformément à l'article 54 de la loi dite « Démocratie de proximité » du 27 février 2002 ;
- Que les frais de secours engagés par la commune qui ont une incidence sur le budget communal, en raison des accidents dont sont victimes, sur le territoire communal, les personnes s'adonnant à toute activité de sport et de loisirs seront répercutés aux intéressés et donneront lieu à un

remboursement auprès du receveur municipal d'une somme égale au montant total des factures adressées à la commune par les services de secours, les entreprises, artisans ou habitants requis qui ont pu participer avec leurs matériels, animaux, engins ou moyens divers aux dites interventions.

- D'approuver les tarifs de frais de secours présentés pour la saison d'hiver 2023/2024 ;
- D'inscrire au budget les recettes et les dépenses afférentes aux opérations de secours.

Délibération n°2023-I22 Approbation de l'accord-cadre pour la fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de La Plagne aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur la commune et pour les enfants de travailleurs saisonnier pour la saison hivernale 2023/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte d'engagement avec la Société d'Aménagement de la Plagne dans le cadre de l'accord-cadre pour la fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de La Plagne aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur la commune et pour les enfants de travailleurs saisonnier pour la saison hivernale 2023/2024.

II. Finances

Délibération n°2023-I23 Autorisation d'engagement et crédits de paiements pour l'acquisition de forfaits de ski aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur la commune et pour les enfants de travailleurs saisonnier pour la saison hivernale 2023/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De clôturer l'autorisation d'engagement dédiée à la saison hivernale 2022/2023 ;
- D'approuver au titre de l'année 2023 la création de l'Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement pour l'acquisition de forfaits de ski enfants résidents pour le domaine skiable de La Plagne pour la saison hivernal 2023/2024.

Délibération n°2023-I24 Décision Modificative n°4 au Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°4 au budget principal de la commune.

Délibération n°2023-I25 Modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Rectifier la délibération n° 2023-075 des tarifs de taxe de séjour de la Plagne ;
- Dire que pour la catégorie d'hébergement « hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives », le tarif à appliquer est bien de 0,77 € pour la part communale et de 0.08 € pour la part départementale, soit un total de 0.85 € par personne et par nuitée ;
- Confirmer les tarifs et taux applicables au 1er janvier 2024 ;
- Charger le SIGP de collecter la taxe de séjour pour le compte de la commune et du département.

Délibération n°2023-I26 Cession d'un véhicule

Jacques Duc, intéressé par l'objet de la délibération, est sorti et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente d'un véhicule de la marque Isuzu à M. Jacques Duc au prix de 5 550 €.

Délibération n°2023-I27 Cession d'un container maritime

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente du container maritime à Madame Gwenaëlle Noury, représentante de la Fédération Française des Sports de Glace, pour 2 800 €.

III. Ressources humaines

Délibération n°2023-I28 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dispositions présentées concernant la mise en œuvre d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

IV. Urbanisme et affaires foncières

Délibération n°2023-I29 Approbation d'une promesse de vente à la SCI BL3R

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la cession au prix de 90 000 € d'un local situé à Montalbert à la SCI BL3R.

Délibération n°2023-I30 Révision allégée n°3 du PLU d'Aime : retour avis DREAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la procédure de révision allégée n° 3 du PLU et décide de mettre le dossier à l'enquête publique sans évaluation environnementale préalable.

Délibération n°2023-I31 Révision allégée n°3 du PLU d'Aime : arrêt du projet

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 23 votes pour et 4 abstentions (Marie-Pierre Rebrassé et pouvoir d'Azélie Chenu, Jacques Duc et pouvoir de Robert Traissard) décide :

- D'acter le bilan de la concertation en prenant acte qu'aucune remarque, observation ou suggestion n'a été faite de nature à remettre en cause la révision proposée ;
- D'arrêter le projet de révision allégée n° 3 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De soumettre pour avis le projet de révision allégée n° 3 du PLU de la commune déléguée d'Aime lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L 153.34, L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme préalablement à l'enquête publique ;
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-I32 Approbation de la convention avec Enedis pour l'acte notarié de constitution de servitudes à Planchamp

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

V. Travaux

Délibération n°2023-I33 Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de Savoie pour le Conseil en Energie Partagé

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion jointe en annexe.

Délibération n°2023-134 Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de Savoie pour un diagnostic en éclairage public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune.